

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Métiers prioritaires pour l'agrément de formation professionnelle continue

Le gouvernement a fixé la liste des métiers qui répondent aux besoins prioritaires du marché du travail calédonien pour l'année 2022. Des demandes de parcours individualisés sur des métiers non prévus peuvent également être présentées s'il est prouvé l'existence d'un besoin pour le territoire.

Certains métiers pour lesquels de nombreux parcours individuels ont déjà été financés et pour lesquels les besoins de la Nouvelle-Calédonie sont déjà pourvus sont exclus. Ainsi, la formation de pilote de transport public et celle de technicien de maintenance aéronautique sont exclues du champ d'attribution des parcours individualisés de formation. D'autre part, la formation au diplôme d'État d'éducateur spécialisé est réinscrite comme prioritaire et fera l'objet d'une campagne de recrutement spécifique.

Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux

Élagage (niveau IV) - certificat de spécialisation « arboriste élagueur »

Horticulture et maraîchage (niveaux IV/V) - second ou responsable d'exploitation

Podologie animale (niveau III/IV) - maréchal-ferrant (CAPA ou BTM)

Construction, bâtiment et travaux publics

Études géologiques (niveau V/VI/VII) - géotechnicien

Ingénierie et études du BTP (niveau VII) - ingénieur titulaire d'un master énergies renouvelables

Mesures topographiques (niveau V) - géomètre-topographe

Métre de la construction (niveau V) - chargé d'études prix et méthodes

Montage de structures métalliques (niveaux III/IV) - monteur-échaafauteur

Pose de canalisations (niveau III) - canalisateur (titre professionnel)

Industrie

Management et ingénierie études, recherche et développement industriel (niveau VII)

Management et ingénierie de production (niveaux VI/VII)

Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique (niveaux V/VI/VII) - technicien ou ingénieur en génie thermique et énergie ou en maintenance des systèmes

Installation et maintenance

Management et ingénierie de maintenance industrielle (niveaux VI/VII) - ingénieur maintenance industrielle

Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation (niveaux V/VII/VII) - technicien ou ingénieur spécialisé dans les énergies renouvelables et environnement ou dans

l'industrie lourde

Maintenance informatique et bureautique (niveaux VI/VII) - licence professionnelle, master professionnel

Mécanique automobile et entretien de véhicules (niveaux V/VI) - électronicien ou électricien de maintenance automobile spécialité « véhicules électriques et hybrides »

Santé et social

Suivi de la grossesse et de l'accouchement (niveau VII) - diplôme d'État de sage-femme

Analyse médicale (niveau III) - technicien de biologie médicale

Imagerie médicale (niveau VI) - manipulateur en radiologie

Coordination de services médicaux ou paramédicaux (niveau VI) - infirmier coordinateur de soin (IDEC) ou en maison de retraite (EHPAD)

Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire (niveau VI) - infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Service à la personne et à la collectivité

Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire (niveau VI) - certificat d'aptitudes aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire (niveau VI) - directeur d'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Support à l'entreprise

Achats ou direction des achats (niveaux VI/VII) - acheteur logisticien spécialité « anglais »

Management et gestion de produit (niveau V) - technico-commercial en informatique

Administration de systèmes d'information (niveaux VI/VII)

Expertise et support en systèmes d'information (niveaux VI/VII/VIII) - spécialité « cyber-sécurité »

Études et développement de réseaux de télécoms (niveaux VI/VII)

Études et développement informatique (niveaux VI/VII)

Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information (niveaux VI/VII)

Transport et logistique

Encadrement de la navigation maritime (niveau VI) - chef mécanicien 3000 Kw ou capitaine 3000 UMS

Encadrement de la navigation maritime (niveau VII) - brevet de chef mécanicien « illimité » ou brevet de capitaine « illimité »

* *
*